ANNEXE 1

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION

La société déroge à l'article 1er, 15 dans **les cas suivants** :

1. lorsque la composition du ménage requiert un logement de cinq chambres ou plus et que le ménage, candidat locataire, a demandé qu'une dérogation puisse lui être accordée lors de l'introduction de sa candidature.
Cette dérogation se limite à un différentiel d'une chambre et interdit l'introduction d'une demande de mutation pour quitter un logement non proportionné pendant les trois premières années d'occupation du logement ;

2. lorsque le ménage, candidat locataire, a accepté lors de l'introduction de sa candidature, que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soient dans la même chambre.
Cette dérogation interdit l'introduction d'une demande de mutation pour quitter un logement non proportionné pendant les trois premières années d'occupation du logement.

3. Lorsque les personnes (seules ou en couples) de plus de 65 ans, a accepté un logement « vieux conjoints » à une chambre.

Si vous souhaitez solliciter la dérogation, nous vous invitons à remplir et nous retourner ce coupon de réponse.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

☐ le ménage accepte que deux enfants de même sexe, de plus de 10 ans et au minimum, 5 ans d'écart partagent une même chambre.

☐ le ménage accepte la dérogation pour une chambre en moins étant donné que le logement proportionné est supérieur ou égal à 5 chambres.

☐ le ménage âgé de plus de 65 ans accepte la dérogation pour logement à une chambre.

Date et signature